



MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANGÈLE-DE-MÉRICI

23, rue de la Fabrique

Sainte-Angèle-de-Mérici (Québec) G0J 2H0

Téléphone : 418 775-7733 Télécopieur : 418 775-5722

<http://municipalite.sainte-angele-de-merici.qc.ca>

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du 7 octobre 2021, tenue à 20 h 30 à la salle du conseil, située au 23, rue de la Fabrique, à Sainte-Angèle-de-Mérici.

Sont présents à cette séance :

Monsieur	Réginald Dionne	Maire;
Madame	Dolorès Bélanger	Conseillère, siège no 1;
Madame	Myleine Gauthier	Conseillère, siège no 2;
Madame	Francine Bezeau	Conseillère, siège no 3;
Madame	Marie-France Dupont	Conseillère, siège no 4;
Madame	Audrey Caron	Conseillère, siège no 5;
Madame	Carole Ferraris	Conseillère, siège no 6.

Monsieur Alain Thibault, directeur général par intérim et secrétaire-trésorier est aussi présent.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

21-10-186 Sur la proposition de *Madame Dolorès Bélanger* il est résolu à *l'unanimité* des conseillères d'adopter l'ordre du jour suivant.

Adoptée

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3. ADMINISTRATION

3.1. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-05 CONCERNANT LES NUISANCES PUBLIQUES

3.2. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-06 RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES OUTILS

3.3. RÉOLUTION D'INTENTION – CPE LES P'TITS MONTOIS

4. TRÉSORERIE

4.1. PRÉSENTATION DES RAPPORTS DE DÉPENSES

4.1.1. *Liste des dépenses incompressibles payées*

4.1.2. *Rémunération des employés municipaux et des élus*

4.1.3. *Rapport des dépenses autorisées par les responsables détenant une délégation de pouvoir*

4.1.4. *Autorisation de paiement des dépenses*

4.1.5. *Suivi des dépenses en lien avec le budget 2021*

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

21-10-187 Sur la proposition de madame *Marie-France Dupont* il est résolu à *l'unanimité* des conseillères d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 septembre 2021 ainsi que la séance extraordinaire du 30 septembre 2021.

Adoptée

3. ADMINISTRATION

3.1. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-05 CONCERNANT LES NUISANCES PUBLIQUES

Des copies du règlement sont disponibles pour les gens dans la salle. Tous ont fait lecture du règlement.

ATTENDU QUE le conseil a adopté le Règlement 2015-09 concernant les nuisances publiques pour assurer la paix, l'ordre, le bien-être général et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens de la municipalité locale ;

ATTENDU QUE le conseil considère opportun de modifier les règles relatives aux armes à feu et d'étendre et préciser les règles applicables en matière de nuisances, notamment en matière de bruit, de propreté et de civilité ;

ATTENDU QUE le conseil considère opportun de remplacer le Règlement 2015-09 concernant les nuisances publiques ;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été dûment donné par *Madame Marie-France Dupont* lors de la séance *30 septembre 2021* et qu'un projet du présent règlement a été déposé lors de cette même séance.

POUR CES MOTIFS

21-10-188 Il est proposé par *Madame Francine Bezeau* et résolu à *l'unanimité* des conseillères que le présent règlement en annexe soit et est adopté.

Adopté

3.2. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-06 RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES OUTILS

Des copies du règlement sont disponibles pour les gens dans la salle. Tous ont fait lecture du règlement.

ATTENDU QUE le paragraphe 5° de l'article 626 du Code de la Sécurité Routière (L.R.Q., c. C-24.2) permet à la municipalité d'adopter un règlement pour prohiber la circulation de tout véhicule routier dans les chemins qu'elle indique pourvu que cette prohibition soit indiquée par une signalisation appropriée;

ATTENDU QUE l'article 291 du Code de la Sécurité Routière (L.R.Q., c. C-24.2) permet à la municipalité de restreindre ou d'interdire

sur un chemin, dont elle est responsable de l'entretien, la circulation de tous ou de certains véhicules lourds;

ATTENDU QUE l'article 291.1 du Code de la Sécurité Routière (L.R.Q., c. C-24.2) prévoit que la restriction ou l'interdiction de circuler prévue à l'article 291 peut être partiellement levée, par une signalisation appropriée, pour permettre de se rendre à un endroit où l'on ne peut accéder qu'en pénétrant dans la zone de circulation interdite afin d'y prendre ou d'y livrer un bien, d'y fournir un service, d'y exécuter un travail, d'y faire réparer le véhicule ou le conduire à son point d'attache;

ATTENDU QU' il est nécessaire de réglementer la circulation des camions et des véhicules-outils sur les chemins publics dont l'entretien est à la charge de la municipalité afin d'assurer la protection du réseau routier, la sécurité des citoyens et la tranquillité des secteurs résidentiels;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné par madame Marie-France Dupont lors de la séance du conseil tenue le 30 septembre 2021

POUR CES MOTIFS

21-10-189 Il est proposé par *Madame Dolorès Bélanger* et résolu à l'unanimité des conseillères que le présent règlement en annexe soit et est adopté :

Adoptée

3.3. RÉSOLUTION D'INTENTION – CPE LES P'TITS MONTOIS

CONSIDERANT la forte demande des citoyens pour un services de garde 0-5 ans et un service de garde scolaire dans la municipalité;

CONSIDERANT la mobilisation importante de nos citoyens envers un tel projet;

CONSIDERANT notre situation géographique central pour les municipalités du haut pays

CONSIDERANT que notre municipalité est un point de jonction de la route 132 et de la route 234;

CONSIDERANT que la municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici ne possède aucun service de garde complet sur son territoire, privé ou public;

ATTENDU que la municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici veut offrir ce service à ses citoyens afin d'être une municipalité attractive pour les jeunes familles;

POUR CES MOTIFS

21-10-190 Sur la proposition de madame *Dolorès Bélanger* il est résolu à l'unanimité des conseillères;

QUE la municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici s'engage à offrir un terrain ainsi que les services répondant aux exigences d'un tel projet, et ce, gratuitement.

4. TRÉSORERIE

4.1. PRÉSENTATION DES RAPPORTS DE DÉPENSES

4.1.1. Liste des dépenses incompressibles payées

Le secrétaire-trésorier dépose le rapport des dépenses incompressibles payées en septembre 2021 pour un total de 245 755.21\$, détaillé à l'annexe 1.

4.1.2. Rémunération des employés municipaux et des élus

Le secrétaire-trésorier dépose le rapport de la rémunération des employés municipaux et des élus pour la période du 1er au 30 septembre 2021 pour un total de 41 717.41\$, détaillé par département à l'annexe 2.

4.1.3. Rapport des dépenses autorisées par les responsables détenant une délégation de pouvoir

Le secrétaire-trésorier dépose le rapport des dépenses autorisées et engagées par les responsables détenant une délégation de pouvoir. (Annexe 3.2)

4.1.4. Autorisation de paiement des dépenses

21-10-191 Sur la proposition de madame *Myleine Gauthier* il est résolu à l'unanimité des conseillères d'autoriser le paiement des dépenses, au montant de 53 699.78\$. (Annexe 3.2)

Adoptée

4.1.5. Suivi des dépenses en lien avec le budget 2021

Le secrétaire-trésorier dépose le rapport de suivi des dépenses en lien avec le budget 2021 au 30 septembre 2021.

Suivi du budget et des dépenses						
septembre 2021						
Charges						
				Budget	Dépenses	%
ADM générale						
	Conseil			66 692.00 \$	44565.56 \$	66.82 %
	Gestion financière et administrative			202 818.00 \$	137 690.32\$	67.89 %
	Greffe-Élections			11 732.00 \$	217.80\$	1.86 %
	Évaluation			23 709.00 \$	2 779.03\$	11.72 %
	Gestion du personnel			19 797.00 \$	14 189.20\$	71.67%
	Autres/Concierge			28 734.00 \$	24 711.48\$	86.00%
ADM générale (moyenne utilisée)				353 482.00 \$	224 153.39\$	63.41%
Sécurité publique						
	Police			51 050.00 \$	25 525.00\$	50%
	Sécurité incendie			73 291.00 \$	30 316.40\$	41.36%
	Sécurité civile			11 146.00 \$	2 152.43\$	19.31%
	Encadrement chiens			800.00 \$	0.00\$	0%
Sécurité publique (moyenne utilisée)				136 287.00 \$	57 993.83 \$	42.55%
Transport						
	Voirie municipale			244 401.00 \$	188 636.05\$	77.18%
	Enlèvement de la neige			238 785.00 \$	154 560.72\$	64.73%

	Éclairage des rues	9 510.00 \$	2 886.09\$	30.35%
	Circulation et stationnement	\$	\$	%
	Transport collectif	22 888.00 \$	22 888.13 \$	100.00%
Transport (moyenne utilisée)		515 584.00 \$	368 970.99\$	71.56%
Hygiène du milieu				
	Approvisionnement et traitement de l'eau	30 145.00 \$	18 165.28\$	60.26%
	Réseau distribution de l'eau	43 321.00 \$	6 496.27\$	15.00%
	Traitement eaux usées	42 187.00 \$	32 156.13\$	76.22%
	Réseau d'égouts	25 895.00 \$	11 081.86\$	42.80%
	Matières résiduelles	136 854.00 \$	126 221.69\$	92.23%
Hygiène du milieu (moyenne utilisée)		278 402.00 \$	194 121.23\$	69.73%
Santé et bien-être				
	Aménagement, urbanisme et zonage	4 841.00 \$	1 401.00\$	28.94%
	Promotion et développement économique	32 803.00 \$	10 983.99\$	33.48%
	Promotion et développement économique	3 079.00 \$	1 940.25\$	63.02%
Aménagement, urbanisme et développement (moyenne utilisée)		35 882.00 \$	12 924.24\$	36.02%
Loisirs, Halte routière, culture				
	Salle paroissiale	14 130.00 \$	5 031.20\$	35.61%
	Loisirs	22 690.00 \$	12 746.52\$	56.18%
	Loisirs inter municipal	46 771.00 \$	30 164.17\$	64.49%
	Halte routière	2 854.00 \$	2 532.58\$	88.74%
	Activités muni. Loisirs	3 500.00 \$	0.00\$	0.00%
	Autres	15 131.00 \$	15 130.53\$	100.00%
Loisirs, Halte routière (moyenne utilisée)		105 076.00 \$	65 605.00\$	62.44%
Activités culturelles				
	Bibliothèque - 1er étage	7 143.00 \$	6 101.41\$	85.42%
	Centre multiculturel - 2ème étage	10 218.00 \$	7 844.19\$	76.77%
Activités culturelles (moyenne utilisée)		17 361.00 \$	13 945.60\$	80.33%
Frais de financement				
	Intérêts	44 006.00 \$	27 455.39\$	62.39%
	Autres frais de financement	12 000.00 \$	1 840.41\$	15.34%
Total des frais de financement		56 006.00 \$	29 295.80\$	52.31%
Total des charges		1 502 921.00 \$	968 411.08\$	64.44%
Affectations				
Activités d'investissement				
	Achat camions et équipements	125 000.00 \$	\$	%
	Terrain stationnement Halte		3 149.63\$	
	Développement rue de l'Orme		3 717.36\$	
	Ponceau Rivière-Mitis-Sud		55 563.66\$	
	Chemin Rivière Mitis Sud		1 129.45	
	Aqueduc		64 781.56\$	%
	PPASEP-Analyse vulnérabilité		8 327.60\$	
	Égouts		10 169.70\$	%
	Chemin local 1 & 2		90 636.72\$	%
	Chemin local 1 & 2-Phase 2		27 866.70\$	
	Érosion - Chemin du Portage		5 504.32\$	
	Lumière de Rue - FQM		13 780.90\$	
	Réseau rue Laurent-Thibeault		65 650.75 \$	
Total activités d'investissement		125 000.00 \$	350 278.34\$	280.22%%
Excédent (Déficit) accumulé				
	Remboursement en capital-Mun	70 900.00 \$	68 741.84\$	96.96%
	Remboursement en capital-Gouv	172 800.00 \$	158 250.00 \$	91.58 %
Total excédent (Déficit) accumulé		219 851.00 \$	226 991.84\$	103.25%
Excédent de fonctionnement non affecté		(23 849.00 \$)		
Total des affectations		344 851.00 \$	577 270.18\$	167.40%


5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne dans la salle

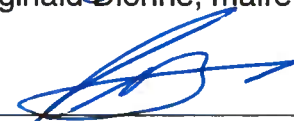
6. LEVÉE DE LA SÉANCE

21-10-191 Sur la proposition de *Madame Francine Bezeau*, il est résolu à l'unanimité des conseillères de levée la séance, il est 21 h 00, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée

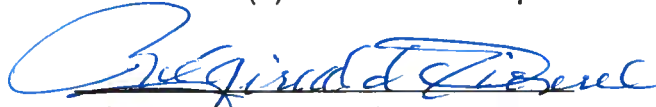


Réginald Dionne, maire



Alain Thibault
Directeur général par intérim
et secrétaire-trésorier

Je, Réginald Dionne, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



Réginald Dionne, maire